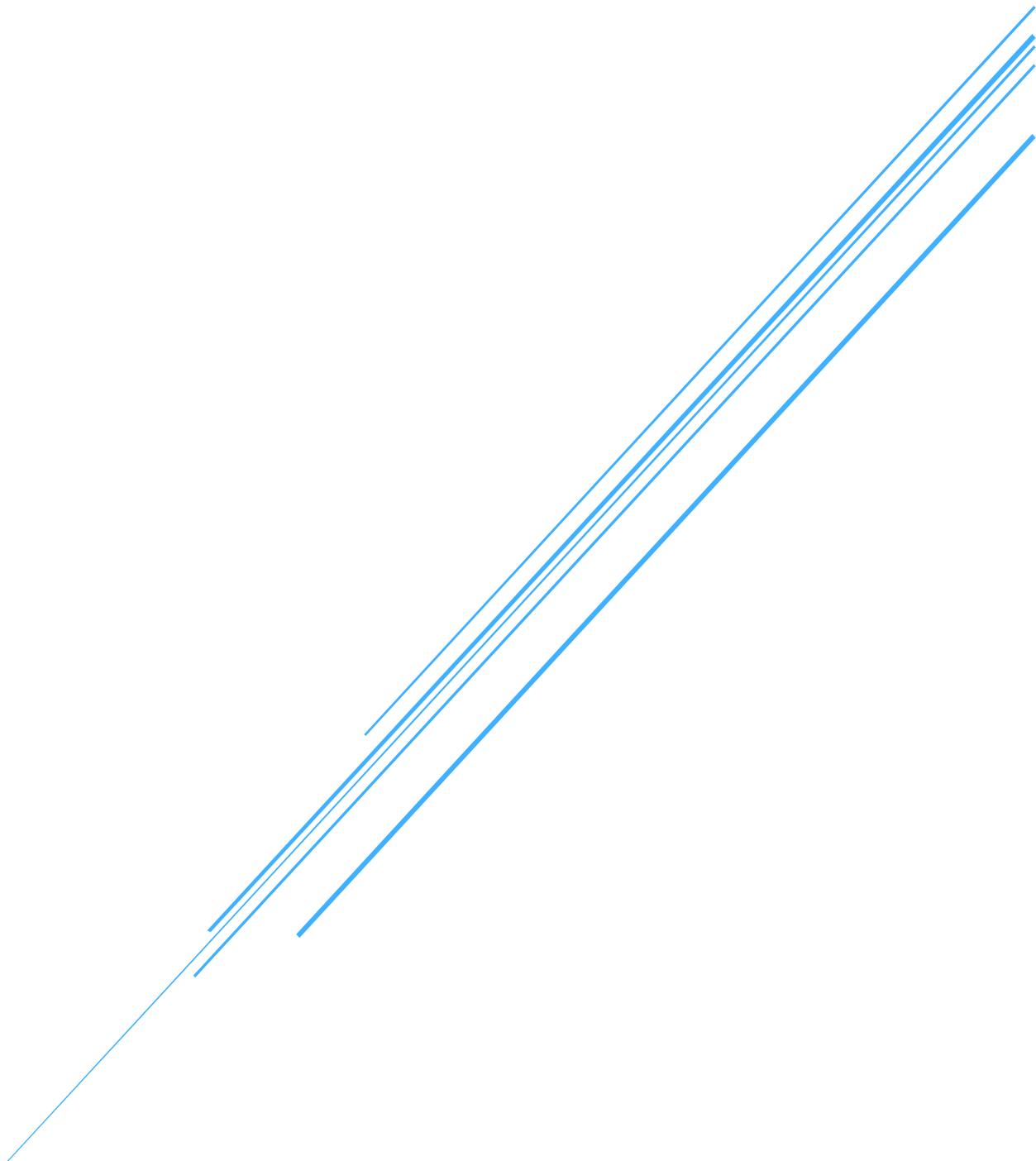




MANUEL GÉNÉRAL D'UTILISATION

Mega Group



2023



Le Groupe :

Sa vocation :

Le groupe Mega a pour but de promouvoir la pratique de l'aviation et des différentes activités s'y rattachant. Réunis autour d'une passion commune de l'aéronautique virtuelle comme réelle, nous faisons vivre ce groupe dans une ambiance de franche camaraderie et nous nous rassemblons autour :

- D'opérations de découverte de l'aviation
- De la formation des pilotes
- De l'entraînement
- De l'organisation/participation d'événements en ligne ou physique.

Décisions :

Les décisions sont prises sous forme de sondages par l'ensemble du personnel du groupe, le staff donnera ensuite sa décision et la décision finale revient aux Administrateurs, (ou son adjoint en cas d'absence ou d'urgence).

Contenu :

Bien que le groupe mega s'efforce de se maintenir au plus près des standards aéronautiques aussi réels et à jours que possible, aucune de ces informations ne doivent être utilisées à des fins de formation théorique ou pratique réelle. Le groupe décline toutes responsabilités dans le cas où une tierce personne fait usage de ces informations virtuelles à des fins d'utilisation réelle. Des sites spécialisés et officiels sont prévus à cet effet.

Réseau :

Actuellement, le groupe évolue uniquement sur le réseau IVAO et Vatsim.

Simulateurs supportés :

Le groupe accepte l'utilisation des simulateurs suivants par son personnel :

- Microsoft Flight Simulator 2004 : Un siècle d'aviation®
- Microsoft Flight Simulator X®
- X-plane®
- Lockheed Martin Prepar3d®
- Microsoft Flight Simulator 2020®

Le Système de Réservation d'Aéronefs :

Est la propriété de Mega Virtual Airlines et de son auteur. Il est le fruit d'un travail de longue durée, de passion et de bénévolat c'est pourquoi toute tentative de copie ou de piratage de ce système entrainera immédiatement la radiation définitive du fraudeur et des poursuites pénales.

La durée de réservation maximale d'un aéronef est de 30 jours après le dernier vol.



INSCRIPTIONS

Pré-inscription :

La demande d'inscription s'effectue sur le site de Mega Virtual Airlines et doit respecter les règles suivantes :

Le demandeur doit :

- Être âgé d'au moins 16 ans révolu à la date d'inscription.
- Être inscrit sur le réseau IVAO et posséder un VID.
- Être familier avec l'utilisation des logiciels de connexion (ex : IVAP, Altitude) et de communication (ex : Teamspeak, Discord).
- Maitriser les bases du pilotage.
- Les informations fournies doivent être réelles. (Le groupe se réserve le droit d'exiger une pièce d'identité en cas de doute sur l'identité du personnel) Être francophone.

Le demandeur ne doit pas :

- Disposer d'un compte IVAO suspendu.
 - Faire partie du staff d'une autre VA
 - Toute demande incomplète ou contenant des informations erronées entrainera une non réponse du service des Ressources Humaines.
-
- NB : Le groupe se réserve le droit de refuser une inscription sans justification.



Post-inscription :

Si l'inscription remplit les critères ci-dessus, le demandeur recevra une réponse sous 7 jours lui proposant un entretien oral via Discord afin de :

- Juger son profil et sa motivation.
- Faire connaissance avec ses habitudes de vol
- Lui présenter le fonctionnement du groupe pour confirmer qu'elle correspond à ses attentes.

A l'issue, le service Ressource Humaine se prononce pour donner suite à la candidature

Si l'inscription est validée par le présent service, le demandeur :

- Recevra ses identifiants de connexion au site par mail pour accéder aux divers outils.
- Se voit attribuer le statut « période d'essai » pendant une durée de 15 jours durant lesquels il doit effectuer au minimum de 2 un vol exemple : Un allé un retour.
- Se présenter sur le discord (dans le Channel prévu à cet effet) est obligatoire
- Après cette période « d'essai » le statut de « pilote actif » sera attribué si les 2 vols ont été effectué dans le cas contraire l'inscription sera annulée et le compte supprimé.

LES VOLS

- Sont tous effectués et attribué par le DRH au début sous le callsign MGAXXX ou affilié.
- Sont strictement effectués en adéquation avec le règlement du réseau utilisé.
- Mentionner en case 18 du plan de vol : « OPR/MEGA GROUP » ou affilié.
- Sont effectués avec une vitesse de simulation de 1x, il est strictement interdit de modifier la vitesse de simulation.
- Sont en partance d'un des HUBS du groupe
- Font l'objet d'un rapport de vol (faisant l'objet d'un contrôle de la part du service de gestion des lignes).

LES OBLIGATIONS

- Effectuer un minimum de 3 vols / mois afin d'assurer un minimum d'activité de la VA et pour maintenir ses compétences.
- Réserver son appareil via le tracker du groupe pour que le rapport de vol soit accepté.
- Prévenir le service des ressources humaines de toute absence supérieure à 30 jours.
- Respecter le présent règlement ainsi que ceux des réseaux utilisés.
- Respecter les règles de base de la vie en communauté.



LES SANCTIONS

Tout événement de la liste ci-dessous observé chez un pilote entraîne systématiquement une décision du Staff à son encontre (Avertissement, mise à pied, radiation) :

- Non-respect du présent règlement ou celui du réseau IVAO.
- Atteinte aux règles de base de la vie en communauté (oral ou écrit).

LES MODIFICATIONS

- Tous les membres ont le droit à la modification/suppression de leurs données personnelles.
- Le groupe peut, sans préavis, modifier le présent règlement et en avisera ses pilotes.
- Le présent règlement sera régulièrement tenu à jour, les pilotes devront ainsi le consulter régulièrement.